



**Foire aux questions au sujet du coronavirus
Le 9 octobre 2020**

Les renseignements les plus récents de Plan Group sur la Covid-19 se trouvent à
www.plan-group.com/covid-19

**Si vous avez des questions non abordées dans ce document, contactez-nous par téléphone ou par
courriel :**

Assistance téléphonique : 1-855-255-3603
covidinfo@plan-groupbcp.com

**Nous avons actualisé nos paramètres d'exposition au virus de la Covid -19 conformément aux
directives de Santé publique Ontario.**

- Vous avez pu avoir été exposé(e) à la Covid-19 si l'un de ces cas s'applique à vous :
 - Proche contact avec une personne infectée de votre maisonnée
 - Proche contact avec une personne infectée à l'extérieur de votre maisonnée
 - Voyage à l'extérieur du Canada au cours des 14 derniers jours

Si l'un de ces critères s'applique à vous, nous vous prions de passer un test de dépistage.

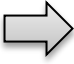


TABLE DES MATIÈRES

QUESTIONS ACTUALISÉES	3
J'ai passé un test de dépistage de la Covid-19. Que dois-je faire?	3
Il est possible que j'aie été en contact avec le virus [p. ex., dans les transports en commun ou un établissement vous a avisé(e) d'un cas positif], cependant je n'ai aucun symptôme de la Covid-19. Est-ce que je dois m'isoler?	4
Je travaille au siège social de Plan Group à Vaughan. Quelle est la marche à suivre à mon arrivée au travail le matin?	4
EXPOSITION	4
J'ai été en contact avec quelqu'un porteur du virus, mais je n'ai aucun symptôme de la Covid-19. Est-ce que je dois m'isoler?	4
Je travaille sur le terrain, ou dans un bureau de Plan Group, et je crains ne pas pouvoir garder une distance de 2 mètres avec les autres. Que dois-je faire?	5
Je suis un travailleur payé à l'heure/sur le terrain et je ne me sens pas à l'aise de travailler sur le chantier. Que devrais-je faire?	5
MALADIE	6
Je suis un travailleur payé à l'heure/sur le terrain et je suis malade. Est-ce que je dois rester à la maison pendant 14 jours?	6
Que dois-je faire si je présente des symptômes de la Covid-19 au travail?	6
RÉPONSE D'ENTREPRISE DE PLAN GROUP À LA COVID-19	6
Quel est le plan de poursuite des activités de Plan Group pendant la Covid-19?	6
Quel est le processus de Plan Group en présence d'un cas positif de Covid-19?	7
De quelles façons Plan Group rehausse la propreté des chantiers et de nos bureaux?	7

QUESTIONS ACTUALISÉES

J'ai passé un test de dépistage de la Covid-19. Que dois-je faire?

Le tableau ci-dessous n'est qu'un guide général et les cas particuliers peuvent varier. Nous vous encourageons tous à contacter notre service d'assistance (covidinfo@plan-groupbcp.com) pour obtenir un plan personnalisé.

Sommaire	Si vous...	et le résultat de votre test de dépistage est...	
		Négatif	Positif
✓ Exposition ✓ Symptômes	avez été exposé(e) à la Covid-19 et <u>avez des symptômes.</u>	 Isolez-vous pendant 14 jours à compter de la date de votre exposition, peu importe le résultat du test. Contactez votre chef et notre service d'assistance : covidinfo@plan-groupbcp.com Veuillez continuer de respecter les directives provinciales de Santé publique.	Isolez-vous pendant 14 jours suivants la date d'apparition de vos symptômes. Santé publique vous contactera; veuillez suivre les directives données. Contactez votre chef et notre service d'assistance : covidinfo@plan-groupbcp.com
✓ Exposition × Aucun symptôme	avez été exposé(e) à la Covid-19 et <u>n'avez pas de symptômes.</u>	 Nous traitons ces cas, au cas par cas. Contactez votre chef et notre service d'assistance : covidinfo@plan-groupbcp.com Veuillez continuer de respecter les directives provinciales de Santé publique.	Isolez-vous pendant 14 jours suivants la date de votre test de dépistage. Santé publique vous contactera; veuillez suivre les directives données.
× Aucune exposition ✓ Symptômes	n'avez pas été exposé(e) et avez des symptômes.	 Isolez-vous jusqu'à ce que vous vous sentiez mieux. Contactez votre chef et notre service d'assistance : covidinfo@plan-groupbcp.com Veuillez continuer de respecter les directives	Contactez votre chef et notre service d'assistance : covidinfo@plan-groupbcp.com

			provinciales de Santé publique.	
<i>Aucune exposition Aucun symptôme</i>	n'avez pas été exposé(e) et n'avez pas de symptôme.	➔	Continuez de pratiquer la distanciation physique et de porter un masque lorsque vous êtes à moins de 2 m (6 pi) de toute personne.	
			Les pratiques habituelles pour les congés de maladie s'appliquent.	Les pratiques de congé de maladie en raison de la Covid-19 s'appliquent.

Il est possible que j'aie été en contact avec le virus [p. ex., dans les transports en commun ou un établissement vous a avisé(e) d'un cas positif], cependant je n'ai aucun symptôme de la Covid-19. Est-ce que je dois m'isoler?

- Nous traitons ces cas, au cas par cas.
- Veuillez transmettre les détails par courriel à covidinfo@plan-groupbcp.com ou appeler notre service d'assistance, au 1-855-255-3603.
- Veuillez consulter le tableau ci-dessus pour plus de détails.

Je travaille au siège social de Plan Group à Vaughan. Quelle est la marche à suivre à mon arrivée au travail le matin?

- Les employés et les visiteurs essentiels de nos bureaux en Ontario sont tenus de remplir un formulaire quotidien de contrôle de la Covid-19 avant d'entrer dans tout bâtiment.
- Le contrôle consiste à répondre à une série de questions en scannant un code QR pour accéder à une application mobile et il peut aussi comprendre la prise de la température.
- Nous surveillons les directives de la santé publique des autres provinces où nous exerçons nos activités et nous ajusterons notre approche localement, au besoin, conformément aux recommandations formulées.



Voici le code QR que les employés et les visiteurs essentiels peuvent utiliser pour passer leur contrôle quotidien de la Covid-19. >>

EXPOSITION

J'ai été en contact avec quelqu'un porteur du virus, mais je n'ai aucun symptôme de la Covid-19. Est-ce que je dois m'isoler?

- Santé publique Ontario vous encourage à passer un test de dépistage de la Covid-19.



- Ces cas sont évalués individuellement et en priorité.
- Veuillez transmettre les détails par courriel à covidinfo@plan-groupbcp.com ou appeler notre service d'assistance, au 1-855-255-3603.
- Veuillez consulter le tableau ci-dessus pour plus de détails.

Je travaille sur le terrain, ou dans un bureau de Plan Group, et je crains ne pas pouvoir garder une distance de 2 mètres avec les autres. Que dois-je faire?

- Notre priorité est de nous assurer, premièrement, que les travailleurs travaillent de façon sécuritaire et, deuxièmement, de façon productive.
- Des masques sont à la disposition de tout le personnel de Plan Group.

DANS LES BUREAUX

- Des masques sont à la disposition de tout le personnel de Plan Group, et nous nous attendons à ce que tout le monde en porte lors de tout déplacement dans des espaces ouverts et lorsqu'il est difficile de maintenir une distanciation physique.
- Les masques sont obligatoires chaque fois qu'on se trouve à moins de 2 m (6 pi) d'autres personnes.

SUR LE TERRAIN

- Tous les membres du personnel sur le terrain de Plan Group sont tenus de porter un masque chaque fois qu'ils travaillent à moins de 2 m (6 pi) d'autres personnes.
- Les critères visant le port de masque sont différents pour chaque chantier, et nous attendons de tout le personnel de Plan Group et des autres travailleurs qu'ils respectent les règles de leur chantier.
- Veuillez consulter votre superviseur si vous ne savez pas très bien quelles sont les particularités pour votre lieu ou genre de travail.
- Votre superviseur consultera notre Programme de contrôle de l'exposition et l'ARP spécifique au chantier et un plan sera élaboré pour que tout le monde reste en sécurité et soit à l'aise de travailler.
- Nous encourageons tout le monde à se familiariser avec notre Programme de contrôle de l'exposition qui se trouve sur www.plan-group.com/covid-19.
 - Le programme comprend un questionnaire d'évaluation, les lignes directrices générales de distanciation physique et notre protocole de propreté et d'aseptisation.

Je suis un travailleur payé à l'heure/sur le terrain et je ne me sens pas à l'aise de travailler sur le chantier. Que devrais-je faire?

- Chaque travailleur a le droit de refuser de travailler s'il ne se sent pas en sécurité.
- Dans de tels cas, votre superviseur avisera un membre de l'équipe de Santé et Sécurité et la procédure d'arrêt de travail sera activée.

- Dans de telles situations, Plan Group a l'obligation de faire une note sur votre relevé d'emploi et de fournir les commentaires supplémentaires relativement à la Covid-19.
- Les demandes seront évaluées au cas par cas par Service Canada.

MALADIE

Je suis un travailleur payé à l'heure/sur le terrain et je suis malade. Est-ce que je dois rester à la maison pendant 14 jours?

- Rentrez chez vous et consultez votre professionnel de la santé ou le bureau de Santé publique.
- Avisez votre chef.
- Consultez le tableau ci-dessus pour connaître de plus amples directives.

Que dois-je faire si je présente des symptômes de la Covid-19 au travail?

- Informez immédiatement votre superviseur et rentrez chez vous.
- Contactez votre médecin traitant ou le bureau de Santé publique pour qu'une évaluation plus poussée soit faite.
- Avisez-nous à covidinfo@plan-groupbcp.com
- Consultez le tableau ci-dessus pour connaître de plus amples directives.

RÉPONSE D'ENTREPRISE DE PLAN GROUP À LA COVID-19

Quel est le plan de poursuite des activités de Plan Group pendant la Covid-19?

SÉCURITÉ DES EMPLOYÉS

- À l'heure actuelle, comme de nombreuses autres compagnies, nous devons équilibrer avec soin notre devoir de prudence envers notre personnel et nos obligations contractuelles envers nos clients.
- Nous faisons tout notre possible pour assurer la sécurité de chaque personne sur les chantiers et dans les bureaux de Plan Group.
- Nous avons créé un Programme de contrôle de l'exposition en janvier dernier et l'avons mis à jour fréquemment pour tenir compte des directives de Santé publique.
- Vous pouvez examiner notre Programme de contrôle de l'exposition en visitant la page sur la Covid-19 de notre site Web : www.plan-group.com/Covid-19
- La santé et la sécurité des employés de Plan Group sont toujours notre grande priorité et nous comprenons que certains de nos travailleurs peuvent avoir des inquiétudes ou être anxieux.
- À cette fin, nous demandons aux équipes de direction sur les chantiers de faire des vérifications auprès de leurs équipes, à titre de meilleure pratique, au début et à la fin de chaque quart de travail pour voir comment se portent les travailleurs.

- Nous avons instauré un service d'assistance téléphonique, une page Web et une adresse de courriel pour gérer les questions que le personnel peut avoir.
- Nous nous engageons à continuer de mettre en place tous les protocoles recommandés par l'Agence de santé publique du Canada.

APPROVISIONNEMENT/ÉQUIPEMENT/FOURNISSEURS

- Tout le monde sait que l'industrie canadienne de la construction a fait face à des ruptures de chaînes d'approvisionnement au fil du déploiement de la pandémie.
- Chez Plan Group, nous avons éprouvé certains problèmes de ressources et d'approvisionnement, mais nous sommes fiers d'avoir de solides relations avec nos fournisseurs locaux, nationaux et internationaux.
- Tout au long de la pandémie, notre service d'Approvisionnement a collaboré étroitement avec nos fournisseurs et distributeurs clés pour faire en sorte de respecter nos engagements contractuels.
- Voici certaines des mesures prises :
 - Partenariat avec des fournisseurs afin de préplanifier les grosses commandes.
 - Nous assurer que les fournisseurs sont bien au courant des échéanciers de nos projets et, occasionnellement, attribuer à l'avance des travaux pour bénéficier d'un service de première ligne.
 - Négociation des achats en vrac (parfois pour de multiples projets) pour garantir des prix privilégiés et d'autres mesures de mitigation des risques (comme l'élimination des frais de reprise de stocks).

Quel est le processus de Plan Group en présence d'un cas positif de Covid-19?

L'équipe de Santé et Sécurité dirige notre processus, lequel est activé dès la divulgation d'un cas positif confirmé de Covid-19.

1. Un membre de l'équipe SS s'entretient directement avec la personne dont le test est positif dans l'intention d'obtenir le plus de renseignements possible sur ses allées et venues dans son lieu de travail et les personnes qu'elle a pu exposer.
2. Ensuite, l'équipe SS communique avec ceux et celles qui ont été en contact direct avec la personne, un processus qui s'aligne avec les meilleures pratiques de Santé publique.
3. L'équipe prend une décision quant à l'isolement, personnellement au cas par cas, et selon les directives de Santé publique tout en gardant bien à l'esprit la sécurité de tout le monde.
4. La situation est communiquée au personnel par courriel.
5. Nous procédons au nettoyage et à la désinfection, au besoin.

De quelles façons Plan Group rehausse la propreté des chantiers et de nos bureaux?

- Nous avons en place plusieurs mesures de précaution pour favoriser la santé et la sécurité du personnel, notamment les suivantes :
 - Nous échelonnons les pauses et les repas au travail pour permettre une bonne distanciation physique.



- Des postes supplémentaires de lavage et d'aseptisation des mains ont été ajoutés.
- Les outils sont aseptisés à la fin de chaque journée.
- Le partage des outils est déconseillé.
- Des masques sont à la disposition de tous les employés, sur les chantiers et dans les bureaux, et nous les encourageons vivement de les porter.
- Nous avons intensifié le nettoyage de nos bureaux et de nos chantiers. Pour plus de détails, consultez la section décrivant les directives de nettoyage du Programme de contrôle de l'exposition.
- Pour les projets qui couvrent plusieurs étages, nous suggérons au personnel de rester le plus possible dans leur zone de travail et de limiter leurs déplacements aux autres aires du bâtiment.
- Nous demandons à tout le personnel de continuer de travailler au site de projet assigné et de reconsidérer les déplacements non essentiels entre les emplacements de Plan Group.

Pour toute autre question, contactez covidinfo@plan-groupbcp.com ou appeler au 1-855-255-3603.